



Rapport d'activité 2016

Service Résidences Logements

Résidence Accueil Delaître

Version du 09/05/17

Service Résidences Logements – Résidence Delaître
5 rue Delaître – 75020 Paris
Tél : 09.79.72.13.90 / 06.75.06.15.55
Rattachement : Pôle Insertion Sociale Paris – Œuvre Falret
50 rue du Théâtre – 75015 Paris
Tél : 01.56.77.20.00

1. PRESENTATION DE LA RESIDENCE DELAITRE	3
1.1.Statut	4
1.2.Type d'hébergement	4
1.3.Présentation de la population accueillie	4
2. L'ACTIVITE EN 2016	5
2.1. Les admissions	5
<i>2.1.1. La procédure d'admission</i>	5
<i>2.1.2. Les admissions 2016</i>	6
2.2. Les sorties	7
2.3. Caractéristiques des personnes accueillies	7
3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF	9
3.1. Le Projet personnalisé de l'accompagnement	10
<i>3.1.1. La gestion quotidienne du logement</i>	11
<i>3.1.2. La gestion des problèmes techniques</i>	11
<i>3.1.3. Les démarches administratives</i>	12
<i>3.1.4. La gestion locative</i>	12
3.2. Le projet de dynamisation collective	12
<i>3.2.1. L'atelier cuisine</i>	13
<i>3.2.2. Le café parlotte</i>	14
<i>3.2.3. Les sorties culturelles</i>	14
<i>3.2.4. Les sorties « Restaurant » et la Fête de Noël</i>	15
<i>3.2.5. Les séjours de rupture</i>	15
3.3. La participation des résidents	15
<i>3.3.1. Le Conseil de la Vie Sociale</i>	16
<i>3.3.2. La participation déclinée dans toutes les actions</i>	16
4. LE PARTENARIAT	16
4.1. Travail avec le secteur médical	16
4.2. Travail avec le secteur médico-social	17
4.3. Travail en lien avec l'ouverture sur le quartier	17
4.4. Travail en lien avec le bailleur social	18
5. L'EQUIPE	18
6. PERSPECTIVES	19
7. CONCLUSION	20

1. PRESENTATION DE LA RESIDENCE DELAITRE

La Résidence Accueil de Delaître a ouvert ses portes en 2009 avec l'admission de 5 résidents¹. Cette ouverture s'est inscrite dans l'émergence d'une prise en compte de la maladie mentale et des troubles psychiques de plus en plus médiatisée et reconnue par la société. En France, 11,2 millions de personnes souffriraient d'au moins un trouble psychique.

Le projet concernait 8 logements initialement situés 5 rue Delaître dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, dans une copropriété de 25 lots dont 14 logements sont la propriété de la Ville de Paris. La gestion a été confiée à la SIEMP. Le quartier, bien desservi par les transports en commun, est un quartier parisien traditionnellement populaire avec beaucoup de commerçants.

Dans le cadre de la politique en faveur du logement des personnes handicapées psychiques, la ville de Paris devait attribuer 8 de ces 14 logements à l'association Œuvre Falret.

Suite à des craintes du voisinage et des copropriétaires, le projet a évolué en février 2009 et il a été décidé que 5 logements seraient situés au 5 de la Rue Delaître et 3 logements au 3 rue Victor Letalle. Ces derniers logements devaient être livrés courant 2010, après réhabilitation, mais les travaux ont dû être modifiés en profondeur. Deux logements ont finalement été livrés en 2013, l'un en janvier 2013 et le dernier en octobre 2013. L'immeuble au 3 rue Victor Letalle est également une copropriété.

Un projet d'extension a permis à la Résidence de bénéficier de 4 nouveaux logements. L'appartement de la rue Sorbier et celui de la rue des Platrières se trouvent dans le même complexe. L'appartement 12 rue de l'Ermitage est situé à quelques rues de la Résidence Delaître. Quant à l'appartement du 90 rue de Rochechouart, il se situe dans le 9^{ème} arrondissement (à 15 minutes de métro du local social et collectif).

La Résidence Accueil Delaître compte donc aujourd'hui 12 logements, répartis comme suit :

- **4 appartements situés au 5 rue Delaître 75020 Paris,**
- **1 appartement situé au 5 rue Delaître 75020 – bureau social et collectif,**
- **3 appartements situés au 3 rue Victor Letalle 75020 Paris,**
- **1 appartement situé au 22 rue des Platrières 75020 Paris,**
- **1 appartement situé au 20 rue Sorbier 75020 Paris,**
- **1 appartement situé au 12 rue de l'Ermitage 75020 Paris,**
- **1 appartement situé au 90 rue de Rochechouart 75009 Paris.**

¹ Cadre réglementaire : circulaire 200/595 du 10 décembre 2002, circulaire 2006-13 du 1er mars 2006 (elle introduit le concept de « Maison Relais dédiées aux handicapés psychiques », ultérieurement nommées Résidence Accueil)

1. 1. - Statut

La Résidence Accueil est une Maison relais dédiée à des personnes handicapées psychiques suivies par un service d'accompagnement social. C'est une structure non médicalisée. Le concept de résidence accueil, qui associe Maison relais et service d'accompagnement, a été créé pour adapter les pensions de famille aux spécificités des personnes en situation de handicap psychique. Lors des admissions, un protocole doit être signé avec le secteur psychiatrique afin d'assurer la continuité des soins en complémentarité avec l'accompagnement social nécessaire et adapté aux personnes en situation de handicap psychique.

Les résidences accueil s'adressent à des personnes suffisamment stabilisées pour vivre en logement autonome mais dont la fragilité rend nécessaire la présence d'un référent social qui, sans être continue, apporte sécurité et convivialité.

L'admission en résidence accueil se fait par la commission d'admission de la structure examinant les candidatures présentées par le SIAO 75.

La structure est régie par la réglementation relative aux institutions sociales et médico-sociales (loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et le Code de l'Action Sociale et des Familles).

1. 2. - Type d'hébergement

Les 5 logements rue Delaître sont des T1 et T2 :

1 T1 d'environ 18m²/ 2 T1bis d'environ 28m²/ 2 T2, d'une superficie allant de 32m² à 37m².

Ils sont équipés d'une cuisine (ou, pour l'un des T2, d'un coin-cuisine donnant sur le séjour), d'une salle de bains avec WC.

Dans les chambres, des placards ont été aménagés.

- Les 3 logements rue Victor Letalle sont des T1 :

3 T1 d'une superficie allant de 19 m² à 22m² environ.

Ils sont tous équipés d'une kitchenette donnant sur la pièce principale et d'une salle de bain avec WC à l'intérieur ou séparé selon les studios. 2 studios sur 3 ont un placard aménagé et tous bénéficient d'un frigidaire et de plaques électriques.

- Les 2 logements rue des Platrières et rue Sorbier sont des T1 :

T1 d'une superficie de 32m², équipé d'une cuisine indépendante, d'une salle de séjour, d'une salle de bain avec baignoire et WC, ainsi qu'un couloir dans l'entrée, équipé de placards aménagés.

- Le logement rue de l'Ermitage est un T1 :

D'une superficie de 34m², il est équipé d'une cuisine ouverte donnant sur la salle de séjour et d'une salle de bain avec WC.

- Le logement rue de Rochechouart est un studio :

D'une superficie de 24m², il est équipé d'une kitchenette, d'une salle de séjour et d'une salle de bain avec WC.

1. 3. - Présentation de la population accueillie

Notre spécificité associative nous a amenés à envisager l'accompagnement des personnes présentant une souffrance psychique ou une pathologie psychiatrique à leur sortie de prise en charge du secteur sanitaire (centre de postcure, appartements associatifs) ou social (CHRS, logement d'insertion...).

Faute de logement adapté, les personnes concernées par cet habitat alternatif sont soit dans des structures sociales ou médico-sociales ou des structures hospitalières, soit contraintes au « nomadisme social », allant de structure en structure, d'hôpitaux en centres d'accueil..., ou encore logées provisoirement dans des petits hôtels meublés, souvent vétustes, voire insalubres, trop chers, qui renforcent leur isolement et leur sentiment d'inadaptation. Il s'agit là d'un coût indirect non négligeable pour la collectivité.

Ces personnes sont donc relativement autonomes mais elles restent cependant fragiles et isolées, de telle sorte qu'on ne peut envisager une intégration dans « le milieu sociétal ordinaire » sans craindre une détérioration de leur état psychique et social. Elles nécessitent la présence et l'accompagnement de professionnels en proximité pour être en mesure d'assumer la prise en charge de leur logement. Cependant, ces personnes relativement autonomes n'ont pas besoin d'un encadrement permanent mais ne le sont néanmoins pas suffisamment pour pouvoir vivre seules dans un logement classique, essentiellement pour des raisons liées à leurs difficultés psychologiques (isolement affectif). Pour ce public, le risque majeur est de s'isoler, se renfermer, ne pas prendre soin d'eux-mêmes (et de leur logement par extrapolation).

2 - L'ACTIVITE EN 2016

2. 1. Les admissions

2.1.1. La procédure d'admission

Depuis 2014, toutes les candidatures nous sont adressées par le SIAO 75* insertion, plateforme départementale qui recense l'offre et la demande en termes d'hébergement du secteur social. Le dispositif SIAO est inscrit dans le Code d'Action Sociale et des Familles par la loi ALLUR du 24 mars 2014. Ce service orienteur adresse à la Résidence Accueil Delaître des candidatures ciblées selon la fiche Répertoire d'établissement que nous leur avons transmise, répertoriant les caractéristiques d'accueil et de fonctionnement de la Résidence.

* SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris

La sélection des candidats se base sur plusieurs critères :

- Age : à partir de 18 ans
- Ressources : suffisantes et régulières pour pouvoir s'acquitter du loyer restant à charge (après aide au logement)
- Handicap : souffrance psychique ou pathologie psychiatrique stabilisée – Obligation de signature d'une convention médicale avec le secteur médical suivant la personne (engagement de suivi et hospitalisation si l'état de santé de la personne le justifie)
- Autonomie adaptée à la structure : les personnes doivent être en capacité de vivre seules dans un logement autonome sans un encadrement permanent (se lever, se laver, se nourrir, faire un minimum de courses, prendre son traitement)
- Adhésion de la personne au projet de la résidence
- Avoir fait une demande de logement social

Le déroulement de l'admission

1. La vacance d'un logement est signalée au SIAO par la coordinatrice de la Résidence via une fiche informatisée envoyée par mail, qui recense la typologie du logement et diverses informations le concernant.

2. Le SIAO propose un candidat correspondant aux critères d'accueil de la Résidence.

3. La référente sociale contacte l'équipe sociale du candidat et propose un entretien d'évaluation. Cet entretien a lieu au bureau de la Résidence en présence du candidat et de son équipe sociale/médicale référente.

Cette rencontre permet de présenter au candidat le fonctionnement de la Résidence, de repérer les équipes qui l'accompagnent tant sur le plan social que sur le plan médical et d'évaluer avec la personne si le projet de la Résidence est adapté à son projet de vie.

Une visite du logement est organisée à la suite de cet entretien. Le livret d'accueil lui est remis.

4. Une semaine plus tard, un deuxième entretien est proposé au candidat. Celui-ci a lieu au bureau de la Résidence, en présence du candidat seul, de la coordinatrice du Service Logement FALRET et de la référente sociale de la Résidence.

5. La coordinatrice et la référente sociale se réunissent et statuent sur l'admission du candidat.

6. Si la candidature est retenue, la personne est effectivement admise après la signature avec le Directeur du Pôle d'une convention d'occupation incluant l'accompagnement social et le suivi des soins, de la signature d'une convention médicale par laquelle le médecin psychiatre et la personne admise s'engagent à poursuivre les soins, de la signature de l'Etat des lieux d'entrée avec remise des clés et la contractualisation obligatoire d'une assurance habitation.

2.1.2. Les admissions 2016

En 2016, la Résidence Accueil a accueilli **quatre nouvelles personnes**. Un homme, une femme et un couple. L'accueil d'un couple est une première expérience que l'association a souhaité conduire eu égard aux difficultés pour les couples en précarité et dont les deux membres ont une reconnaissance d'handicap psychique de trouver un hébergement relevant du secteur social. Ce qui a présidé à cette possibilité d'innovation – entre autres – est la vacance d'un logement ayant

une superficie et un agencement permettant d'héberger un couple dans de bonnes conditions. L'évaluation de la pertinence d'un tel accueil sera faite fin 2017.

Une des quatre candidatures adressées par le SIAO en 2016 a fait l'objet d'un refus justifié par son déni de sa maladie psychiatrique et en conséquence de sa non adhésion au suivi médical (CMP).

L'une des personnes nous a été adressée par une maison d'accueil spécialisée dans l'hébergement et l'accompagnement vers la réinsertion des sortants de prison ; une autre était hébergée dans un CHRS diffus (service de l'Oeuvre Falret) ; quant au couple, la femme était hébergée dans un appartement géré par l'UDAF du 93, et l'homme dans une famille d'accueil dans le 93 également.

2. 2. Les sorties 2016

En 2016, deux personnes ont quitté la Résidence Accueil. Toutes deux ayant reçu une proposition de logement social. L'une à Paris, dont le projet était de bénéficier d'un logement plus grand pour pouvoir accueillir chez elle ses enfants placés par l'ASE, l'autre en Province dont le projet était de quitter la région parisienne.

2. 3. Caractéristiques des personnes accueillies

Les chiffres clé 2016 :

- **Nombre de résidents : 12 – 5 femmes et 7 hommes**
- **Mouvement : 4 entrées de résidents et 2 sorties de résidents**
- **Moyenne d'âge : 41 ans (de 29 ans à 54 ans)**
- **Montant moyen des revenus mensuel : 625 €**
- **Montant moyen mensuel des prestations sociales : 775 €**
- **92,86 % des résidents perçoivent l'AAH**
- **57,14 % des résidents sont sous curatelle renforcée**

Parmi les douze résidents présents en 2016 :

- Trois sont entrés à l'ouverture de la résidence
- Trois personnes sont arrivées en 2013
- Une personne s'est installée en 2014
- Une personne est arrivée en 2015
- Quatre personnes sont arrivées en 2016

	Composition familiale	Age	Provenance	Mesure de Protection	Revenus	Date entrée	Date de sortie
Mme D	Femme seule	53 ans	CHRS – Foyer Falret	-	AAH	04/2009	05/2016
Mme H	Femme seule	37 ans	Foyer Post cure Métairie	-	AAH+ESAT	04/2009	
Mr L	Homme seul	46 ans	Foyer Post cure Métairie	Curatelle R	AAH	10/2009	
Mr R	Homme seul	47 ans	SAVS 17	Curatelle R	PI+FSI	04/2009	
Mr M	Homme seul	41 ans	Hôpital (94)	-	AAH	02/2013	
Mr C	Homme seul	40 ans	Foyer Post cure Métairie	Curatelle R	Salaire+AAH	11/2013	
Mr M	Homme seul	36 ans	CMP 10ème	-	AAH	04/2014	
Mme K	Femme seule	36 ans	ASM 20	-	AAH	01/2013	
Mme J	Femme seule	38 ans	CHRS – Foyer Falret	-	AAH+AEEH +PAJE+ASF	08/2015	01/2016
Mme D	Femme seule	54 ans	Adoma	Curatelle R	AAH	12/2015	
Mr P	Homme seul	40 ans	Maison d'accueil l'Ilot	Curatelle R	AAH	02/2016	
Mme C	Femme seule	43 ans	CHRS – Espérance Falret	Curatelle R	AAH+ESAT	05/2016	
Mme S	Femme en couple	29 ans	Logement de l'UDAF 93	Curatelle R	AAH	07/2016	
Mr J	Homme en couple	34 ans	Famille d'accueil	Curatelle R	AAH+ESAT	07/2016	

3- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

La Résidence Accueil constitue une réponse sociale destinée à stabiliser et à insérer des personnes étant en situation de handicap psychique dans un habitat durable et adapté à leur problématique physique, psychique et sociale.

La Résidence se veut un lieu porteur des aspirations des résidents, un lieu de vie dynamique et autonomisant, chaleureux et convivial, ouvert sur l'extérieur et créateur de lien social.

Les objectifs de l'accompagnement social

Objectifs	Moyens
La stabilisation de personnes qui souvent « errent » entre les dispositifs	<ul style="list-style-type: none">✓ Un logement personnel pour des personnes qui n'ont souvent connu que des hébergements collectifs ou pas de logements à eux.✓ Un temps de séjour non déterminé à l'avance, en fonction du projet de chaque personne, pour des personnes qui ont souvent vécu des prises en charges limitées dans le temps.
L'insertion sociale	<ul style="list-style-type: none">✓ Un appui pour les démarches administratives, la gestion du budget, l'investissement et la gestion du logement, l'information et l'orientation vers les services sociaux, administratifs ou médicaux.✓ Une articulation vie personnelle et vie sociale, par la participation aux animations de la structure et à celles du quartier.✓ La médiation entre les voisins.
La rupture d'avec l'isolement et la solitude	<ul style="list-style-type: none">✓ Un environnement chaleureux.✓ Un soutien psychologique.✓ Une mise en relation avec les différents acteurs présents dans les dispositifs sociaux et médicaux.

L'accompagnement social revêt plusieurs formes : entretiens dans un bureau, accompagnement éducatif dans le logement ou accompagnements à l'extérieur.

Les personnes accueillies ont des rendez-vous réguliers avec la référente sociale, allant jusqu'à plusieurs fois par semaine en fonction des besoins d'accompagnement de chaque personne.

Parallèlement aux rendez-vous fixés, la référente sociale reste disponible pour recevoir à l'improviste un résident qui serait dans le besoin d'une rencontre. Elle est également joignable par téléphone du lundi au jeudi. Cela facilite beaucoup les échanges et le maintien du lien avec les résidents.

Lors des absences de la référente sociale (congés), la coordinatrice assure une permanence hebdomadaire au bureau social. De plus, les résidents peuvent contacter un cadre d'astreinte de l'association en dehors des temps de présence des salariés. Les résidents ont également les coordonnées de la SIEMP qu'ils peuvent joindre quand la référente sociale n'est pas présente et si la situation requerrait une intervention spécifique.

3. 1. Le projet personnalisé de l'accompagnement (PP)

Des évolutions sociétales et législatives importantes – dont la loi du 2 janvier 2002 – ont donné une nouvelle actualité au renforcement des droits des usagers. C'est dans cet esprit que le projet personnalisé – formalisé sous forme d'outil de l'accompagnement social – est avant tout une démarche répondant à des principes d'accompagnement individualisé, co-construit, dynamique et participatif.

Comme son nom l'indique, le projet personnalisé doit s'adapter aux différences et aux spécificités de chaque résident dans le souci de « faire avec » le résident tel qu'il est et non pas tel qu'on voudrait qu'il soit et de s'intéresser à ses potentialités et à leurs émergences plutôt qu'aux manques et aux déficits de la personne.

C'est une co-construction entre la référente sociale et le résident définissant des axes de travail traduits en objectifs à réaliser dans une certaine temporalité, en principe d'un an, et ouvrant lieu à des évaluations régulières.

- Dans le cadre de son PP, un résident, après une interruption d'un an de travail, souhaitait revenir vers l'emploi. La référente sociale l'a accompagné dans la rédaction de son CV, aidé dans sa recherche d'emploi en l'orientant vers des salons spécifiques pour les personnes handicapées, des agences d'intérim... Cela a débouché vers quelques contrats en CDD en tant que caissier. Un de ces employeurs lui a proposé dans le cadre de la RQTH une formation en interne lui ayant permis par la suite d'être embauché en CDI. La régularité des entretiens avec la référente sociale lui a permis de garder une forte motivation tout au long de la mise en œuvre de son projet professionnel.
- Dans le cadre de son PP, une résidente souhaitait depuis plusieurs années quitter la région parisienne pour aller s'installer en province, ce dont elle n'était pas sûre d'être capable. La référente sociale l'a soutenue dans toutes les démarches administratives liées à sa demande de logement social. Une proposition de logement lui a été faite à Chinon. Il a fallu contacter les

partenaires médico-sociaux de Chinon pour organiser sa prise en charge. Plusieurs allers-retours en province avec la référente sociale ont été nécessaires pour concrétiser ce changement de secteur et son installation. De par sa pathologie (Troubles Obsessionnels Compulsifs), cette résidente était dans l'impossibilité de réaliser seule ces démarches et son déménagement. L'encouragement et la présence quotidienne de la référente sociale lui a permis de persévérer dans ce projet alors qu'elle se démotivait régulièrement. Par ailleurs, son déménagement n'aurait pas pu s'effectuer sans l'aide concrète de la référente sociale (tri, emballage des meubles, remplissage des cartons etc.). Elle est aujourd'hui très satisfaite d'avoir pu mener à bien son projet.

3.1.1. La gestion quotidienne du logement

L'accompagnement consiste à apporter un soutien éducatif à une personne dans les moments quotidiens : faire le ménage, bricoler, cuisiner... En effet, l'entretien d'un logement passe par le ménage, un rangement régulier, mais aussi par du petit bricolage et la gestion de problèmes techniques ponctuels comme un dégât des eaux, une panne de chaudière...

La référente sociale ne fait jamais à la place de la personne, elle constitue une personne ressource servant de « moteur » pour impulser chez le résident l'envie et la capacité de faire afin qu'à terme il parvienne à faire les choses seul.

La plupart des résidents sont autonomes dans la gestion et l'entretien de leur logement. Pour certains, les visites ponctuelles à domicile de la référente sociale, sont une incitation à maintenir leur domicile en état, et peut leur apporter un soutien concret dans la réalisation de certaines tâches ménagères.

L'accompagnement dans le logement est également en soi un outil précieux pour cerner au mieux l'état de la personne car le lieu peut inspirer la confiance et l'entretien peut être plus informel et plus long qu'au bureau. Ainsi, si une personne s'avérait être dans une phase de décompensation, cela se ressentirait au niveau de l'investissement de son logement. La référente sociale pourra donc très rapidement mettre en place un accompagnement adapté et prendre les mesures nécessaires.

Cependant, parfois, la présence de la référente sociale dans le logement peut être vécue comme une intrusion d'où l'importance d'adapter les lieux de rendez vous en fonction du ressenti de la personne afin que le lieu ne fasse pas obstacle aux échanges. Cette précaution peut tout à fait être prise à condition que l'accès au logement puisse se faire à un autre moment. L'accès, ou non, de la référente sociale au logement, peut être un indicateur de l'état psychique de la personne dans la mesure où son lieu de vie peut être représentatif de son état psychique.

3.1.2. La gestion des problèmes techniques

Dans cette gestion du logement certains de ses problèmes techniques comme des dégâts des eaux, des portes qui ferment mal, des fenêtres qui ne s'ouvrent plus, des problèmes de chaudière... nécessitent une prise en charge du propriétaire. Des liens avec l'agent technique de la SIEMP,

notre bailleur, le syndicat de copropriété, les voisins, les compagnies d'assurances sont alors nécessaires.

Par ailleurs, les agents de maintenance du Foyer Falret peuvent être sollicités, à la demande de la référente sociale, pour intervenir sur des tâches techniques relevant de la responsabilité locataire.

Dans tous les cas, la gestion de ces problèmes nécessite l'intervention et l'accompagnement de la référente sociale pour éviter que les résidents se sentent dépassés et s'inquiètent pour savoir : Qui contacter ? Comment ? Que dire ? Avec la crainte récurrente de ne pas réussir à bien expliquer et décrire le problème constaté. Sans occulter la crainte liée à la démarche d'oser « aller vers » une personne qu'ils ne connaissent pas...

3.1.3. Les démarches administratives

Parallèlement au suivi de la gestion quotidienne du logement, l'accompagnement social concerne également les démarches administratives. Celles-ci se font dans le bureau de la référente sociale mais aussi en accompagnant physiquement les personnes dans leurs démarches extérieures.

Lorsque le résident est sous un régime de protection judiciaire, ce travail s'effectue en articulation avec le mandataire judiciaire de la personne. C'est un travail nécessitant une pédagogie spécifique afin que le résident comprenne bien le « qui fait quoi ? » par rapport à son suivi social administratif.

3.1.4. La gestion locative

L'aspect gestion locative, c'est-à-dire la perception de la redevance, est confiée au comptable qui suit l'établissement. Cela permet de faciliter la tâche relationnelle de la référente sociale auprès des personnes logées dans leur rapport à l'argent. Cela lui permet – quand le besoin est détecté – de travailler la gestion budgétaire du résident par un travail d'accompagnement concret. Ainsi, pour certains résidents, des rencontres mensuelles voire hebdomadaires ont lieu pour faire un point sur leur budget.

3. 2. Le projet de dynamisation collective

La vie collective, quand elle est synonyme de partage et d'insouciance ponctuelle, offre un temps de pause où l'on prend le plaisir de se faire plaisir les uns les autres.

Les différentes actions menées à la Résidence participent à faire émerger de l'expression individuelle dans un cadre collectif et bienveillant, favorisant ainsi le lien social. Cela est principalement important pour des résidents n'ayant pas d'activités à l'extérieur de la Résidence Accueil.

L'atelier cuisine, le café-parlotte, les sorties, les séjours de rupture ont pour objectifs – de différentes manières – de travailler à la socialisation des résidents, favoriser l'estime de soi,

valoriser les réalisations, favoriser la concentration, participer à la création de repères et de structuration du temps... et d'accéder à des moments de détente et de plaisir partagés.

Un axe de travail majeur dans ces actions collectives est d'amener les résidents sur l'extérieur de la Résidence Accueil et qu'ils puissent avoir accès à une offre culturelle parfois trop coûteuse par ailleurs. Aussi d'avoir le sentiment de faire partie intégrante de la société et de dépasser leur problématique personnelle grâce à ces « fenêtres sur le monde ».

Ce qui a particulièrement caractérisé l'année 2016 sur ce plan du collectif est l'aménagement d'un local au 5 rue Delaître, réalisé en partie grâce au don en nature d'une association Rebus Solidaire, dans le cadre du montage de l'atelier cuisine. Ce type d'atelier nécessite du matériel et des ustensiles de qualité. Y compris une grande table, une cuisinière et un réfrigérateur.

Ce local permet la réalisation d'autres activités, entre autre celle du café-parlotte, et permet la tenue de réunions diverses des résidents dans un espace convivial et agréable.

- Pour quantifier la participation aux activités nous parlons soit du nombre de participant soit du nombre de participation (il peut y avoir plusieurs participations concernant la même personne)

3.2.1. L'atelier-cuisine (8 participations)

La cuisine est une activité riche d'échanges et d'apprentissages. C'est un espace très socialisant et une passerelle vers le renforcement de l'autonomie.

La commémoration des 175 ans de l'Oeuvre Falret en octobre 2016, a été l'évènement qui a officialisé le « lancement » de l'atelier cuisine. Trois résidents, étayés par la référente sociale et une stagiaire éducatrice spécialisée, ont réalisé plusieurs gâteaux qui ont par la suite été vendus le jour de la Kermesse des 175 ans.

Cette première séance a été, pour la référente sociale, l'occasion de mieux « penser » l'organisation et l'agencement de cet atelier. Désormais nous limitons à deux participants l'effectif de l'atelier (avec la référente sociale comme animatrice). Cela permet d'apporter un regard et un soutien adapté aux besoins du résident dans la réalisation des recettes et d'avoir un point de vigilance quant aux déplacements dans l'espace un peu réduit de la salle d'atelier.

En 2016, quatre séances ont été réalisées, avec une participation de huit résidents au total.

A l'annonce d'un atelier, les binômes se constituent selon les envies et les besoins. La référente sociale veille à ce qu'un roulement s'opère. Ce sont les résidents eux-mêmes qui choisissent la recette qu'ils veulent réaliser. En amont, la référente sociale trouve la recette la mieux détaillée, y apporte quelques modifications afin que tous les termes soient compréhensibles et assimilés en vue de sa réalisation.

Le jour de l'atelier, les deux résidents accompagnent la référente sociale faire les courses, avec la liste des ingrédients préalablement répertoriés. La confection des recettes se passent toujours dans la bonne humeur. C'est un moment très convivial qui, outre l'aspect « éducatif », permet de créer des liens entre les résidents. Une fois la recette exécutée, soit les résidents repartent avec leur création, soit nous dégustons ensemble les œuvres réalisées en conviant parfois les autres résidents s'il s'agit d'un évènement particulier, ce qui a été le cas par exemple lors du « pot de Noël » organisé à la Résidence.

La création de cet atelier a donné à certains résidents, l'envie de cuisiner davantage lorsqu'ils sont chez eux. Un résident a, par exemple, demandé à sa curatrice de débloquer un budget pour pouvoir s'acheter du matériel de cuisine et ainsi pouvoir reproduire chez lui certaines recettes travaillées en atelier.

3.2.2. Le café parlotte (2 participations)

La proposition de ce groupe d'expression/rencontre mensuelle avait fait l'objet d'un réel intérêt. Initialisées en septembre 2016, les premières rencontres visaient à décider ensemble du contenu de cet espace de rencontre. Tant sur le choix du jour et de la fréquence que sur son contenu, lequel restant à définir avec les participants.

Pour des raisons diverses, seul 1 résident sur les 3 intéressés a pu participer aux deux rencontres/construction du contenu de cet espace de rencontre. Les échanges avec ce résident permettant cependant de vérifier qu'il fallait persister dans cette proposition, cette démarche sera reproposée début 2017.

3.2.3. Les sorties culturelles (19 participations)

Les résidents pour certains assez isolés apprécient les sorties organisées en petit groupe ; la participation est de 2 à 8 personnes en moyenne. Le choix de la sortie fait l'objet d'un débat avec les résidents animés par le représentant du CVS et/ou la référente sociale à l'occasion de réunions collectives. Ce sont les résidents qui amènent leurs suggestions.

Les sorties sont organisées principalement sur des temps de soirée ou le week-end, mais de plus en plus également en semaine, pour permettre à ceux qui n'ont pas d'activité de jour spécifique, une sortie vers l'extérieur.

- Un spectacle – Cirque Phénix
- Trois sorties musée/exposition – Une exposition du groupe de musique « The Velvet Underground » à la Cité de la musique – Le musée Grévin – Les étoiles du Rex.
- Deux rencontres liées au secteur de la santé mentale – « Courts de Psy » festival de courts métrage – Rencontre vidéos en santé mentale à la Cité des sciences et de l'industrie

D'autres rencontres ont eu lieu lors de manifestations organisées par d'autres établissements de l'Oeuvre Falret et auxquels certains résidents ont participé :

- Les Olympiades sportives à Draveil (FAM)
- Cap sur la santé mentale à La Défense

- La Kermesse liée à l'anniversaire des 175 ans de l'Oeuvre Falret

9 sorties ont donc été réalisées au cours de l'année.

3.2.4. Les sorties « restaurant » (13 participations) et Fête de Noël (8 participants)

- Deux sorties « restaurant » ont été organisées en 2016, l'une dans un restaurant africain et l'autre dans un restaurant italien. Le choix se fait en amont par le groupe de résidents avec l'idée d'un « tour du monde » culinaire.

Souvent très investies par les résidents, ces sorties « restaurant », auxquelles sont conviés le directeur de pôle et la coordinatrice, permettent aux professionnels et aux résidents de se réunir « hors les murs » de l'institution, ce qui favorise les échanges dans une ambiance détendue et conviviale.

- La Rencontre de Noël a eu lieu le 21 décembre et a rassemblé comme chaque année la grande majorité des résidents, dont certains ont participé à la décoration du sapin et à la préparation du buffet.

3.2.5. Les séjours de rupture (6 participants)

Un mini séjour de 3 jours a été réalisé en juin 2016. Nous sommes partis en Normandie près de Cherbourg avec comme thème « les plages du débarquement » et la découverte du Cotentin. Ce séjour alliait à la fois des promenades de plein air et des visites historico-culturelles.

C'est le deuxième mini-séjour organisé à la Résidence depuis son ouverture. Pour mémoire en 2015 le mini séjour de deux jours réalisé au Futuroscope près de Poitiers avait représenté une « première ». Quatre résidents y avaient participé accompagnés par la référente sociale et le Directeur.

Six résidents ont participé au séjour accompagnés par la référente sociale et la coordinatrice. L'hébergement se situait à proximité de la mer. Ce séjour a permis de consolider les liens entre les résidents et de créer une véritable cohésion de groupe, laquelle perdure entre eux encore aujourd'hui.

3.3. La participation des résidents

La loi 2002-2 reconnaît aux résidents des droits fondamentaux et incite les établissements à favoriser la participation des résidents. Au sein de la Résidence Accueil, cet exercice démocratique prend forme et se développe.

3.3.1. Le Conseil de la Vie Sociale

En 2016, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 3 fois avec une triple représentation des usagers, du personnel et de l'association (présence du directeur, de la coordinatrice et de la référente sociale).

On constate que le rôle du représentant des résidents est beaucoup plus reconnu et compris par l'ensemble du groupe de résidents. La réunion des résidents qui a été mise en place avant chaque CVS est investie par la quasi-totalité des résidents, avec un taux de présence à 90% contre 40% les années précédentes. L'aménagement du local collectif est porteur en termes de convivialité dans l'organisation de ces rencontres, car, auparavant, le représentant des résidents conviait l'ensemble du groupe à son domicile et l'espace y était restreint. Le local est donc par ailleurs de plus en plus investi symboliquement comme étant « le » lieu dédié au collectif du groupe de résidents.

Une des perspectives en termes d'évolution du CVS pour 2017 sera d'y faire participer institutionnellement une représentante des familles – UNAFAM.

3.3.2. La participation des résidents déclinée dans toutes les actions

Ce principe d'associer autant que faire se peut les résidents dans la vie de leur Résidence se décline par une posture d'ouverture et de concertation lors de toutes les interfaces interindividuelles ou collectives avec les résidents. C'est un principe d'action qui préside transversalement aux propositions et/ou à la réalisation des actions menées. L'équipe de professionnels de la Résidence en est particulièrement convaincue et imprégnée, portant cette militance en termes de travail social avec les plus fragiles de la société.

4- LE PARTENARIAT

4.1. Travail avec le secteur médical

La procédure d'admission – cf supra – comporte la signature d'une convention médicale par laquelle le médecin psychiatre et la personne admise s'engagent à poursuivre les soins. Cela pose un principe clair sur l'identification de l'accompagnement effectué au sein de la structure : faire « avec » la maladie dans les deux sens du terme, pour le résident et pour la référente sociale.

Ce partenariat est donc particulièrement privilégié au sein d'une Résidence Accueil : CMP, services de soins, hôpitaux, médecins libéraux. De plus, l'ASM 20 inclut, dans les services existant sur l'arrondissement, une unité d'accueil temporaire qui peut faire face, le cas échéant, aux périodes de crises.

Cette convention permet également à la référente sociale d'être identifiée par les CMP comme une personne tierce, garante de l'accompagnement social global du résident à la Résidence, ce

qui facilite les échanges, mais surtout garantit une veille quant au projet social et médical de la personne.

- Lors de l'hospitalisation d'un résident, le partenariat établi avec son CMP, a permis à son médecin psychiatre référent de mettre en relation la référente sociale avec le médecin psychiatre de l'hôpital, et ainsi d'être pleinement associée aux réunions organisées par l'équipe de soin hospitalière, d'être consultée pour une demande de Soins à la Demande d'un Tiers (SDT), d'être informée des permissions de sortie et de la sortie définitive du résident.

Lorsque le résident ne s'est pas présenté à son rendez-vous, ou lorsqu'il est en retard dans la prise de son injection, c'est le médecin psychiatre du CMP qui, systématiquement, appelle la référente sociale pour le lui signaler.

Il a été également décidé d'une rencontre trimestrielle avec le résident, son médecin psychiatre et la référente sociale au CMP, afin de faire un point régulier sur sa situation et ses projets actuels.

4.2. Travail avec le secteur social et médico-social

Ouverte sur la ville, au cœur de la cité, la résidence accueil doit mettre en relation, servir de « relais », afin que les résidents aillent chercher à l'extérieur, dans les services spécialisés, les aides, conseils, dispositifs dont ils peuvent avoir besoin, comme tout citoyen. L'accompagnement social recouvre les différents aspects relatifs aux démarches dites « administratives », en lien avec les institutions et autres structures comme la Mairie, les Caisses d'allocation familiales, les centres de sécurité sociale, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ... Il importe d'indiquer aux personnes logées les services et autres structures susceptibles de les aider dans telle ou telle démarche.

Des partenariats existent – et sont recherchés – avec les acteurs locaux susceptibles d'intervenir : le centre d'action sociale pour les démarches liées aux droits sociaux, les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) présents dans les 12ème et 20ème arrondissements lesquels sont également nos partenaires. L'articulation de nos deux structures, l'une en termes d'appui dans le logement et d'accompagnement social global et l'autre en termes de proposition d'actions collectives, constituent une réponse globale adaptée à la problématique des personnes que nous accueillons.

4.3. Travail en lien avec l'ouverture sur le quartier

Par ailleurs, les liens concernant le tissu local – bibliothèques, associations sportives, culturelles, conseils de quartier, journées des associations, le Centre Social et Culturel des Amandiers... – restent à renforcer.

Cette constitution d'un réseau de professionnels autour de la Résidence Accueil, pouvant intervenir en relais de l'accompagnement effectué par l'équipe de la Résidence, est primordial :

outre l'ancrage et l'intégration dans la cité, cela permet un fonctionnement avec des moyens professionnels humains limités mais suffisants si le travail en partenariat permet de s'appuyer sur les fonctions et compétences de chaque secteur (soin, accompagnement social...) selon le principe social de subsidiarité.

4.4. Travail en lien avec le bailleur social

Ce partenariat avec la SIEMP est essentiel, d'une part, pour la référente sociale dans le cadre de la gestion des appartements et, d'autre part, pour les résidents dans la mesure où cela leur permet de bien identifier les obligations vis-à-vis d'un propriétaire. Cela leur sera d'autant plus utile s'ils devaient accéder à un logement en leur nom propre.

Quand il y a un gardien présent dans l'immeuble, la référente sociale met en lien le résident avec son gardien, qui peut devenir une personne ressource aussi bien pour le résident que pour la référente sociale. Cela permet la résolution des problèmes techniques « urgents » liés à l'appartement, mais aussi celle des problèmes liés à l'environnement, particulièrement ceux de voisinage. De plus cela participe d'une certaine manière à l'insertion sociale du résident dans la Cité.

5- L'EQUIPE

L'effectif des salariés est de 1 ETP au 31/12/2016

- un directeur de pôle (0.005 ETP)
- une coordinatrice Service Logement FALRET (0.20 ETP)
- une référente sociale - éducatrice spécialisée - (0.50 ETP) chargée de l'accompagnement social global des résidents.
- une psychologue (0.05 ETP)
- un comptable (0,05 ETP) qui est chargé de percevoir les participations des locataires ainsi que de la gestion administrative et financière du projet
- un agent de maintenance/ménage (0.195 ETP)

La coordinatrice Service Logement FALRET – sous la responsabilité hiérarchique du directeur du pôle « insertion sociale » – est garante du taux d'activité de la structure, de la gestion des admissions et des sorties et assure la responsabilité des personnes et des biens. Elle est garante de l'évaluation et de l'évolution du projet d'établissement.

La référente sociale à pour fonction :

- l'accueil, le soutien et la dynamisation individuelle et collective,
- la gestion et l'organisation au quotidien de la résidence,
- la garantie du projet social de la résidence et de son règlement de fonctionnement,
- la co-responsabilité des biens et des personnes en lien avec la coordinatrice,
- la préparation et le suivi technique des logements,
- la coordination du groupe de résidents,

- les relations avec le réseau partenarial lié à l'accompagnement social global des résidents (SAVS, CCAS, ESAT, Equipes soignantes, CMP, ASE...),
- la co-gestion des admissions et sorties en lien avec la coordinatrice,
- la co-évaluation du projet d'établissement et rédaction du rapport d'activité en lien avec la coordinatrice.

La psychologue :

Partant du constat qu'une majorité de résidents ne bénéficie pas d'une écoute thérapeutique dans le cadre de leur parcours de soins – certains psychiatres n'étant que dans une délivrance d'ordonnance médicale – l'institution a souhaité en 2016 que ce projet de mise en place d'écoute thérapeutique soit étudié pour être effectif dès début 2017.

Cette écoute thérapeutique devrait contribuer et participer à la mise en mouvement vers la réalisation du projet d'insertion – ou de réinsertion – du résident. Un espace de parole permettant au résident de déployer ses ressentis dans un cadre plus intime que celui des entretiens sociaux, de donner à entendre sa réalité psychique ainsi que de mobiliser des ressources résiduelles.

L'équipe en 2016 a souhaité prendre en charge l'évolution de la dimension de dynamisation collective, c'est ainsi que la coordinatrice et la référente sociale ont-elles-mêmes initialisé et mis en place le nouvel atelier cuisine, le café-parlotte, la participation au séjour de juin 2016 d'une manière impliquée et impliquante. Et se réservant l'étape évaluative de cette première étape du projet de développement des actions collectives. En effet, pour le recueil des besoins, il semblait essentiel qu'il soit effectué en toute connaissance du fonctionnement d'une résidence accueil et des projets personnalisés des résidents. La proposition d'actions collectives au sein de la Résidence ne doit pas interférer avec l'axe de travail d'inclusion des résidents dans la Cité et en conséquence l'orientation vers l'offre culturelle municipale et associative.

Par ailleurs, si le développement de ces activités collectives devait se développer et s'amplifier, il faudra réétudier le recrutement d'un professionnel dédié (animateur).

6- PERSPECTIVES

En termes de public accueilli

Dans les perspectives 2016 nous avons envisagé le projet d'accueillir un couple au sein de la Résidence Accueil lors de l'acquisition de l'appartement situé rue de l'Ermitage. Après réflexion, nous en avons décidé autrement pour que la résidente hébergée depuis sept ans dans le plus petit logement puisse accéder à un logement plus spacieux en déménagement sur ce nouvel appartement. Ce projet d'accueil d'un couple, nous l'avons réalisé en 2016 suite à la vacance d'un appartement adéquat en termes de superficie (F2). En 2017 nous allons conduire l'évaluation de l'accueil de cette nouvelle typologie de ménage et des méthodologies de travail social les plus adaptées en termes d'accompagnement.

En termes d'extension de l'offre de service

La création d'un espace mensuel d'écoute thérapeutique individualisée sera concrètement mise en place en 2017. L'évaluation de l'intérêt pour les résidents de cette nouvelle proposition de service se fera sur les critères du nombre de personnes s'inscrivant dans un tel suivi et le nombre d'entretiens réalisés à fin 2017.

En termes de dynamisation collective

Suite au succès de plus en plus constaté lors de l'organisation de séjours de rupture, les résidents souhaitent qu'en 2017 un « long » séjour (une semaine) soit prévu voire à moyen terme rêvent pour 2018 d'envisager un voyage à l'étranger.

7- CONCLUSION

Depuis ces deux dernières années, on constate un dynamisme et une aspiration à « bien vivre » au sein de la Résidence par des résidents qui s'emparent de la dimension collective de l'accompagnement. Ce qui est une source de satisfaction pour l'équipe de professionnels en place.

Les résidents ont d'ailleurs émis le souhait que le nom de la Résidence Accueil soit changé et suite à leur travail de réflexion, les deux propositions retenues doivent être soumises en 2017 au Conseil d'Administration de l'Oeuvre FALRET. Résidence de l'Etre ou Résidence Harmonie ? N'est-ce pas une belle signature pour clôturer l'année 2016...